

Région Centre-Val de Loire
Département du Loiret
Communes de : NARGIS

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale de production d'énergie renouvelable photovoltaïque

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS**

La réponse doit intervenir dans les quinze jours, soit au plus tard, le 15 novembre 2023

Le 31 octobre 2023,

Le commissaire enquêteur

Signé Daniel Melczer

Le représentant du porteur de projet

Signé Sébastien Drufin

Madame, Monsieur,

L'enquête publique qui porte sur la demande de permis de construire d'un projet de parc photovoltaïque situé à NARGIS, au lieu-dit « Bois de Vaux » s'est déroulée conformément au code de l'environnement et à l'arrêté de la préfète du LOIRET du 8 septembre 2023.

La participation a été soutenue et l'enquête s'est déroulée du 30 septembre au 30 octobre globalement dans une ambiance de dialogue constructif et les personnes opposées au projet comme celles favorables ont pu s'exprimer dans de bonnes conditions.

J'ai noté que :

- 16 courriels ont été envoyés à l'adresse de la préfecture du Loiret. L'un de ces courriels est arrivé avant l'ouverture de l'enquête.
- 35 lettres ou documents m'ont été transmis.
- 22 observations ont été inscrites sur le registre papier.
- 2 observations m'ont été données oralement en complément d'un courrier ou d'un document remis.
- 30 personnes sont venues lors de mes permanences.

Vous trouverez l'ensemble de ces observations dans le présent procès-verbal des observations et dans le dossier nommé « contributions » que je vous remets.

Je vous demande d'en prendre connaissance attentivement et de me faire part de vos remarques et de toutes les informations objectives qui pourraient m'éclairer, soit en réaction à chaque observation, soit par thème.

Pour ma part, j'ai relevé que certains arguments des personnes défavorables à ce projet concernaient les thèmes suivants, d'une manière non exhaustive :

La perte d'une terre agricole : Cette terre était cultivée avant qu'elle soit mise en jachère. La protection du captage d'eau limite peu la pratique de l'agriculture et d'ailleurs, toutes les terres autour des parcelles concernées sont actuellement cultivées ; Ces terres seraient utiles à de jeunes agriculteurs.

Le septicisme sur la pérennité de l'élevage ovin sous panneaux photovoltaïque. Beaucoup considèrent qu'il s'agit d'un « alibi » pour obtenir une autorisation administrative mais que l'élevage

sous panneaux n'est pas viable à long terme : Même une prairie doit recevoir un apport d'engrais et être réensemencée régulièrement, ce qui semble compliqué avec la présence des panneaux. D'ailleurs, si l'élevage cesse quels sont les moyens pour l'Administration de le réactiver ?

La nuisance visuelle : Les haies prévues sont implantées d'une manière discontinue ce qui pour certains habitants des hameaux voisins, au nord et à l'ouest notamment, donnent une vue directe sur le projet de centrale. Pour la maison la plus proche, il y aurait une nuisance importante en cas de réalisation. Plusieurs personnes ont évoqué les risques que cette haie ne pousse pas car non entretenue et non arrosée. Pourquoi ne pas avoir prévu une haie sur la totalité du périmètre ? quelles sont les mesures qui seraient prises pour que les arbustes prennent et s'enracinent ?

Les autres nuisances : la circulation liée à l'élevage ovin, éventuellement les gênes olfactives. Des personnes évoquent l'absence de prise en compte de la géobiologie, d'autres mettent en avant la gêne pour les chasseurs. Il s'agit d'une terre de chasse et il y a un risque que ce secteur soit interdit à la chasse dans le futur avec la présence de cette centrale. Il y a une canalisation enterrée d'irrigation qui passe sur la parcelle à environ un mètre de la limite sud. Le chemin d'accès n'est pas très large, sera-t-il suffisant ? Pour les randonneurs, les promeneurs, il y aurait une perte d'agrément.

Un sentiment d'injustice d'être dans un territoire trop concerné par les projets de production d'énergies renouvelables : 3 projets photovoltaïques et 1 projet éolien sur NARGIS en cours de gestation.

Des craintes sur le devenir de cette centrale notamment à la fin de son exploitation : les garanties données aujourd'hui seront-elles suffisantes surtout si les acteurs d'aujourd'hui n'existent plus dans plus d'un quart de siècle. Qui supportera le coût du démantèlement et dans quelles conditions ? La grêle peut détruire les panneaux et cette installation ne risque-t-elle pas alors d'être abandonnée ?

D'autres critiques sont énoncées, plus générales et dépendantes d'orientations nationales ou européennes. Je souhaite que vous réagissiez quand même à ces critiques en votre qualité de d'opérateur important dans le domaine des énergies renouvelables souvent confronté à ce type de critique :

Les terres agricoles doivent être protégées car notre pays sera dans l'avenir dans l'obligation d'importer et par conséquent sera dépendant d'autres pays. Il est soulevé :

- On assiste, par les mécanismes d'incitation mis en place, à une financiarisation des terres agricoles qui poussera à transformer toujours plus de terres pouvant être cultivées. La production d'énergie renouvelable est soutenue par des aides publiques, donc les impôts et les riverains en subissent aussi les nuisances, c'est la double peine pour eux !
- Il y a une injustice ressentie, notamment par les agriculteurs, car l'exploitation agricole d'une parcelle rapporte peu face aux revenus proposés aux propriétaires qui acceptent d'implanter des productions d'énergies renouvelables sur leurs terres. Ce système est injuste et l'agriculture

est aussi importante, voire plus, que la production d'énergie.

- Pourquoi ne pas implanter en priorité les centrales photovoltaïques ailleurs que dans des zones agricoles ou dans des paysages sensibles, naturels : Les toitures des particuliers et des entreprises, tous les parkings, les délaissés d'autoroute, les cimetières, les friches ...

Je vous remercie de votre attention et vous prie, Madame, Monsieur, de croire à mes sentiments respectueux.

Le commissaire enquêteur

Signé Daniel Melczer

LES COURRIELS

CI 1 Mail du 1^{er} octobre 2023, 8h39, signé Rimbault

Je vous écris en ce jour au sujet de l'enquête publique sur la centrale de panneau solaire soit photovoltaïque au sol. Je suis plus que favorable à ce projet qui va ainsi pouvoir créer de l'énergie électrique et diversifier l'activité agricole par de l'élevage au sol en vue de l'entretien par des moutons.

CI 2 Mail du 1^{er} octobre 2023, 11h17, signé Gérard Brun

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, par ce mail, je souhaite apporter mon soutien au projet photovoltaïque au sol sur la commune de Nargis.

L'énergie solaire photovoltaïque a révolutionné notre façon de produire de l'électricité tout en contribuant à la préservation de l'environnement. Lorsqu'elle est associée à des projets agricoles, tels que l'élevage ovin, cette source d'énergie propre offre une multitude d'avantages.

1. L'Énergie Renouvelable pour une Agriculture Durable

L'un des principaux avantages du photovoltaïque au sol dans un projet d'élevage ovin est son caractère renouvelable. Les panneaux solaires convertissent l'énergie solaire en électricité de manière propre et inépuisable. Cette énergie permet de répondre aux besoins énergétiques des habitants de la commune tout au long de l'année, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles. Cette transition vers une énergie renouvelable favorise une agriculture plus durable en réduisant l'empreinte carbone de l'exploitation.

2. Stabilité des Coûts de Production

L'énergie solaire photovoltaïque offre une stabilité des coûts de production aux éleveurs ovins. Contrairement aux énergies fossiles, dont les prix sont soumis à de fortes fluctuations sur les marchés mondiaux, le coût de production de l'électricité solaire reste constant une fois le système installé. Cela permet aux éleveurs de mieux planifier leur budget et de minimiser les risques liés aux variations des prix de l'énergie. De plus il existe aujourd'hui des solutions de stockage d'électricité qui permettent de palier le côté intermittent du photovoltaïque.

3. Réduction de l'Impact Environnemental

La combinaison de l'énergie solaire photovoltaïque et de l'élevage ovin favorise une exploitation plus respectueuse de l'environnement. En réduisant l'utilisation d'énergies fossiles, l'élevage ovin devient moins émetteur de gaz à effet de serre. De plus, l'installation de panneaux solaires au sol peut contribuer à la préservation des terres agricoles, car elle n'implique pas la construction de grandes structures qui pourraient empiéter sur les espaces de pâturage ou les zones de culture.

4. Indépendance Énergétique

La production d'électricité solaire au sein de l'exploitation confère aux éleveurs une plus grande indépendance énergétique. Ils ne dépendent plus entièrement des compagnies d'électricité locales et peuvent générer leur propre électricité pour répondre à leurs besoins. Cela peut être particulièrement avantageux dans les zones rurales éloignées où l'accès à l'électricité du réseau peut être limité.

Conclusion

En conclusion, l'intégration de l'énergie solaire photovoltaïque au sol dans un projet d'élevage ovin présente de nombreux avantages économiques, environnementaux et opérationnels.

Elle favorise la durabilité de l'agriculture tout en réduisant les coûts énergétiques, contribuant à la préservation de l'environnement et offrant une source d'énergie fiable et renouvelable. En investissant dans cette technologie, les éleveurs ovins peuvent jouer un rôle actif dans la transition vers une agriculture plus verte et plus respectueuse de la planète.

Ce projet permet également la préservation du captage d'eau potable. De plus ce projet est bien intégré au niveau paysager, la seule habitation voisine est totalement protégée par une haie et les panneaux sont éloignés du bord de la propriété.

CI 3 Mail du 4 octobre 2023, 14h18, signé Mr Tibat

Par ce mail, je souhaite vous faire part de mon soutien total au projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nargis.

Ce projet me semble vertueux car il conjugue production agricole et production d'énergie verte.

D'après mes recherches, le site d'implantation est sur le captage d'eau potable de la commune. Il est à mon sens plus judicieux de pratiquer de l'élevage de moutons en bio plutôt que de la culture de céréales pour protéger la ressource en eau potable. Cela évite des nuisances dues aux pesticides et au bruit des

tracteurs pour les riverains.

Après avoir consulté les différents dossiers mis en ligne, je constate la mise en place d'une aire de retournement des ordures ménagères. Cette aire de retournement a certainement été créée pour permettre aux camions poubelles d'accéder au fond de l'impasse et ainsi éviter aux riverains de mettre leurs poubelles à pied. Soit une distance de 500 mètres aller retour pour le plus éloigné.

Je constate également la présence d'une haie continue et un éloignement d'environ 30 mètres des panneaux vis-à-vis de la seule maison riveraine du projet.

Tous ces points de détail me font penser à une bonne insertion paysagère et une bonne prise en compte des riverains.

CI 4 Mail du 6 octobre 2023, 7h49, signé Lucie Gislais

Je souhaite laisser un avis favorable concernant l'enquête publique pour la centrale photovoltaïque située sur la commune de Nargis.

Etant habitante sur la commune de Préfontaines, je trouve que nous avons beaucoup de chances d'avoir un territoire porteur de projet en énergies renouvelables.

Nous avons les moyens de participer activement à la transition énergétique avec des solutions réfléchies et profitables à tous avec des impacts très faibles.

Le projet proposé se situe suffisamment loin des habitations pour ne gêner personne et il permettra quand même d'alimenter près de 8000 personnes en électricité ! Ce qui permet d'avoir un territoire davantage autonome en production d'Énergie !

Les études présentées par la société Abowind semblent assez claires et ne semblent pas montrer un souci particulier que soit d'un point de vue environnemental ou paysager.

Il apparaît que la qualité agricole des sols soit assez faible et c'est un bon moyen de valoriser la parcelle avec des panneaux photovoltaïques et des moutons !

Je suis très favorable à ce projet et à ces initiatives de valorisation durable et efficace de nos territoires !

CI 5 Mail du 9 octobre 2023, 13h03, signé Alexis et Aurelie GUESNEY-BODET

Habitants à Courtempierre, je souhaite vous faire parvenir mes observations sur le projet de centrale photovoltaïque sur Nargis.

Le projet répond aux besoins de la transition écologique nécessaire pour la région et le pays. Avec une production équivalente à 8000 foyers, ce projet permettra d'alimenter toutes les communes environnantes : Fontenay, Ferrieres, Nargis, Courtempierre, Prefontaines, etc...

De plus, malgré une artificialisation partielle de 15 hectares, cela permettra de réduire les produits phytosanitaires et divers produits chimiques utilisés dans les champs pouvant atteindre les nappes phréatiques et les captages d'eau potable.

Pour finir, cette parcelle aura également une "seconde vie" agricole avec la mise à disposition du terrain à un éleveur.

CI 6 Mail du 11 octobre 2023, 13h35, signé Emilie Tourbez

Je souhaite donner mon avis favorable à ce projet sur la commune de Nargis.

A mon idée c'est une bonne occasion de faire cohabiter production d'énergie et production agricole Bio de surcroît. Il est important que la France comble son retard dans le déploiement des énergies renouvelables. Il est facile de ce dire pour les ENR mais il est moins facile de les accepter quand elles sont déployées près de chez soi. En disant cela je pense bien évidemment aux anti tout qui pour la moindre chose se dressent et crient à la spoliation de leur bien immobilier et au vol de leur paysage. Ce projet a fait de gros efforts pour s'implanter au niveau du paysage. Certes ce n'est pas parfait mais toute nouvelle activité engendre des modifications. Toute activité humaine modifie le paysage.

Quand je passe devant le parc photovoltaïque au sol sur la commune de Préfontaine, je constate que les habitations sont riveraines et que cette centrale ne dénote pas dans le paysage.

Le projet de Nargis est vertueux car il permet aussi une diversification des revenus pour l'agriculture.

CI 7 Mail du 13 octobre 2023, 9h04, signé Gérard Rollin, société Colas, chef de service commercial Eolien et solaire.

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 200 personnes dans le département du Loiret.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

CI 8 Mail du 14 octobre 2023, 15h02, Danielle et Bernard Audoux

Un projet de centrale photovoltaïque d'une telle ampleur, aussi près des habitations ? Alors qu'à ce jour nous ne connaissons pas les répercussions sur la santé des gens, c'est osé (confère les différents dossiers santé de France telecom). Par contre on connaît très bien la toxicité des matériaux utilisés pour fabriquer les panneaux.

La poule aux œufs d'or va probablement faire beaucoup de petits. (pseudo projets agriPHOTOVOLTAIQUES).

Noter que la poule fait partie du monde agricole.

Vu le nombre de déchets toxiques que génèrent les panneaux photovoltaïques il serait peut être judicieux d'anticiper, car les mairies ont déjà bien du mal à gérer les décharges sauvages .

Les centrales photovoltaïques le long des autoroutes gérées par l'état OUI, mais dans les villages et leurs hameaux gérer par des entreprises privées NON.

CI 9 Mail du 21 octobre 2023 à 16 h06, Catherine MASSON :

Veillez-trouver ci-dessous mes observations concernant l'Enquête publique du projet de la centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de NARGIS.

« Il faut d'abord noter que ce projet de production d'électricité sur Nargis à partir de panneaux solaires va permettre de produire 15 000 000 kWh d'électricité par an en énergie renouvelable, c'est la quantité d'électricité consommée par an de 6 800 habitants, soit environ 40 % de la population de la

communauté de communes CC4V.

De plus, la surface d'emprise au sol de ce projet ne va pas remettre en cause la vocation agricole du sol puisque des moutons vont pouvoir y pâturer en entretenant par la même occasion les parcelles. Avec ces moutons le sol va pouvoir conserver ses fonctions vivantes avec toute sa biodiversité sans polluer les nappes phréatiques. Les nouvelles haies bocagères naturelles prévues entourant ce projet vont permettre d'augmenter la biodiversité, d'éviter l'érosion du sol en créant un agréable paysage.

Cette production électrique solaire va participer à l'autonomie énergétique de notre territoire, notamment à travers les avancées des techniques de stockages comme par exemple la production d'hydrogène et de méthane vert à partir de cette électricité.

Cette production électrique solaire sera un atout pour notre territoire dans une période critique pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France lors des prochains hivers rigoureux dans l'attente de la construction des nouvelles centrales nucléaires EPR hypothétiques et alors que la guerre aux portes de l'Europe et en méditerranée fait s'envoler les prix des énergies fossiles.

Cette production électrique solaire augmentera les revenus financiers des collectivités dans une période de baisse de leurs budgets. Elle permettra également aux exploitants agricoles concernés de diversifier leurs revenus dans cette période incertaine.

L'énergie solaire est une énergie de la paix, dans le sens où sa ressource, l'ensoleillement, local et inépuisable, n'engendre pas comme les autres ressources énergétiques, notamment fossiles et fissiles des conflits armés pour leurs accaparements. L'énergie solaire participe à la lutte contre le réchauffement climatique dont on voit dès à-présent les impacts négatifs sur la biodiversité et les populations. De plus, l'énergie solaire est sans danger et résiliente en cas de guerre sur notre territoire.

»

CI 10 Mail du 23 octobre 2023, à 11h58, Marie Pelletier

Voici mon avis concernant le projet photovoltaïque sur ma commune de Nargis.

Je suis favorable à ce projet.

Après avoir lu les différents bulletins d'information distribués dans les boîtes aux lettres par ABO WIND mais aussi les bulletins des opposants et consulté les documents en ligne de l'enquête publique, je me suis fait mon avis.

Je trouve que l'association de l'élevage et de la production d'électricité est une bonne idée. Ce projet est bien intégré au paysage avec la plantation de haies, ces mêmes haies vont certainement abriter des nouveaux animaux qui ne sont pas présents quand les parcelles sont en cultures céréalières. L'impacte

paysager est quasiment nul comparé au projet éolien en cours de développement sur ma commune.

Je me suis également documentée et j'ai constaté que cette parcelle est dans le captage d'eau potable de ma commune. A ce titre je préfère un élevage de moutons plutôt que l'épandage de pesticides et d'engrais chimiques pour préserver notre eau potable. Remettre en culture cette parcelle est un non-sens vis à vis de la protection d'un bien commun indispensable : l'eau potable.

Oui ce projet modifiera le paysage de ma commune, mais tout projet toute nouveauté a obligatoirement un impact sur le paysage. Certains projets ont un impact plus fort que d'autres, je pense à l'impact important d'un projet éolien par exemple.

La France est en retard sur le déploiement des énergies vertes, pour les générations futures, il est primordial de combler rapidement ce retard. Il faut à mon sens encourager le mix énergétique entre les énergies vertes et le nucléaire. Le plus important est de sortir des énergies fossiles très rapidement et cela pour plusieurs raisons. Ces énergies sont très polluantes, elles sont limitées en terme de disponibilités dans le temps et surtout nous sommes dépendants des pays étrangers et très dépendants de facteurs géopolitiques, comme par exemple la guerre en Ukraine.

Ce parc va produire énormément d'électricité verte pour notre commune et pour notre communauté de communes, c'est une formidable opportunité à saisir.

Mettre des panneaux sur les toitures ne suffira pas. Elles ne sont pas toutes bien orientées. Couvrir les parkings des grandes surfaces, n'est pas forcément judicieux et il faut que les grandes surfaces l'acceptent et s'y retrouvent. Si l'état impose cela elles vont le répercuter sur le prix de nos courses.

Je vois également ce projet comme un bon outil de diversification des revenus des agriculteurs. Il faut aider nos agriculteurs car je viens de lire que l'agriculture française était la plus respectueuse et durable au monde ! C'est une fierté pour moi de me dire que mes voisins agriculteurs font un aussi bon travail. Mais les prix de vente de leurs productions ne sont pas toujours rémunérateurs pour eux. Ils travaillent parfois à perte ! il est normal alors qu'ils cherchent à se diversifier.

Voilà pourquoi je suis favorable à ce projet sur ma commune.

Cl 11 Mail du 27 octobre 2023 à 10 heures 13, Antoine Anger

Par la présente, je tiens à apporter mon soutien au projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de Nargis qui est le mien et qui participe activement à la transition énergétique dans un contexte où il est nécessaire d'agir.

Cl 12 Mail du 27 octobre 2023 à 14 heures 23, Pierre-Yves Mosere

Je suis favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques à Nargis qui viendront se fondre dans la

nature, entourés de haies et sans réel impact négatifs. Je ne peux plus entendre les quelques personnes qui s'agitent pour « casser » les projets d'énergie renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, ...) en avançant des idées fallacieuses.

Est-ce si dramatique de vivre à côté de panneaux solaires ? d'éoliennes ?... Personnellement, je pense qu'il y a beaucoup plus dramatique. Ce qui est grave, à mon sens, c'est que ces idées fausses forment un nuage de fumée et font oublier les vraies raisons du déploiement urgent des énergies renouvelables.

Ainsi je me pose une question, sommes-nous tous contents du contexte énergétique et climatique ? En France, deux tiers c'est la part d'énergies fossiles dans notre consommation finale d'énergie. Deux tiers de gaz, de fioul et de carburant, dont nous dépendons encore aujourd'hui pour faire rouler nos véhicules, pour nous chauffer ou pour notre industrie.

Nous cherchons à remplacer ces énergies fossiles car elles sont responsables du réchauffement climatique qui a et aura de dramatiques conséquences. Or si nous voulons nous débarrasser des énergies fossiles le Réseau de Transport Electrique (RTE) français annonce que nous devons produire 60% d'électricité propre en plus d'ici 2050.

Ainsi si nous sommes d'accord sur ce constat alors nous devons agir vite car pendant qu'on ne s'occupe pas du climat, le climat s'occupe de nous. Vous l'aurez compris, le réchauffement climatique m'inquiète beaucoup plus que de vivre à côté de panneaux photovoltaïques.

CI 13 Mail du 28 octobre 2023 à 7 heures 20, Corinne JENAR

Je souhaite donner un avis positif sur le projet de panneaux photovoltaïque sur ma commune de Nargis. Je suis surprise que le conseil municipal puisse rendre un avis défavorable à ce projet. En effet, dans sa délibération en date du 13 Octobre 2023, le conseil municipal, invoque de mauvais arguments contre ce projet. La perte de valeur des biens immobiliers n'est absolument pas prouvée et cet argument est toujours mis en avant contre tous nouveaux projets. Cet argument est un argument de bas étage et tellement pratique quand les opposants n'ont pas de vrais arguments.

Le conseil s'étonne que cette parcelle était cultivée il y a peu ? C'est mal connaître sa propre commune et cela montre que le conseil n'a pas lu les documents de l'enquête publique. Il est clairement indiqué page 1 du document " étude préalable agricole " : la totalité du site est constituée de terres agricoles actuellement déclarées en jachères à la PAC et ce également depuis plus de 17 ans.

Faisant de la marche sur ma commune je constate qu'il a aussi d'autres jachères dans la zone de la parcelle en projet.

Toujours d'après le même document intitulé " étude préalable agricole", page 3 il est clairement indiqué par la chambre d'agriculture que : selon les descriptions et le classement de potentiel agronomique des sols : 43.7% de la parcelle sont à très faible potentiel et 56.3% à faible potentiel. Ce faible potentiel est aussi évoqué dans l'avis de la chambre d'agriculture en date du 26/01/2021.

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

Cet avis a été motivé après une étude pédologique au 1/5000 ème avec l'échelle de détermination "Moulin et al, EGS vol 18 2011", cela prouve que la classification n'a rien d'opportuniste comme aime le dire le conseil municipal. Encore un fois je regrette que le conseil municipal n'est pas pris la peine de lire les documents des services de l'état mais que ce même conseil se laisse manipuler par les opposants sur de fausses informations.

Il est indiqué que ce projet de 15.50 hectares est de trop grande taille. A mon sens il est bien équilibré, un trop petit projet ne produirait pas assez. Il y a une taille minimum je présume pour une rentabilité économique vis avis de la distance et donc du cout pour le raccordement électrique au poste source.

Le conseil municipal avoue faire face à une pression très importante sur le sujet des ENR. D'après moi ce conseil est totalement paralysé par la peur et n'osera jamais prendre de décisions favorables au sujet de projet ENR. Il est assez cocasse de donner un avis négatif et oser écrire que ce même conseil n'est pas opposé aux énergies renouvelables.

Je suis consternée par le manque de courage de mon conseil municipal. Céder au chantage de quelques personnes au profit de la majorité de la population qui est elle majoritairement favorable à ce projet est dommageable. Manque de courage politique où inconscience de l'urgence climatique ?

La majorité de la population de Nargis n'est pas opposée à ce projet, j'en veux pour preuve les avis très majoritairement positifs sur le site internet de la préfecture.

Cl 14 Mail du 29 octobre 2023 à 23 heures 22, M Dominique LARSIMON et Mme Marie-Odile Larsimon - BASTY

En tant qu'habitant de Fontenay-sur-Loing, commune limitrophe de Nargis, nous sommes très inquiets et sensibilisés par le projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur des terres agricoles de la commune de Nargis. Nous nous y opposons formellement.

Que de telles centrales soient implantées sur des friches industrielles, des parkings de grandes surfaces ou des toitures de bâtiments industriels ou commerciaux, cela semble nécessaire et souhaitable, mais nous attirons votre attention sur la nécessité de protéger toutes les terres agricoles, de protéger le vivant, de protéger nos paysages.

Ces installations de centrales photovoltaïques constituent un détournement de la mission des agriculteurs au profit d'une installation industrielle.

Nous sommes très attachés à la défense de la nature et donc opposés à la financiarisation des terres agricoles. Le métier d'agriculteur n'est pas de cultiver des kilowatts, mais de produire une alimentation saine et de qualité pour le plus grand nombre.

CI 15 Mail du 30 octobre 2023 à 7 heures 51, Valéry GREGOIRE

Il est de la responsabilité des agriculteurs de répondre aux besoins et exigences de leurs concitoyens en matière de qualité et de sécurité alimentaire, bien sur, mais également en ce qui concerne la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie. Ces orientations sociétales et politiques doivent se traduire dans les faits par des engagements sur le terrain et dans les choix des agriculteurs eux même. Cette conviction nous a conduit, ma femme, mes enfants et moi à orienter notre exploitation agricole dans une démarche se voulant plus résiliante en nous engageant dans l'élevage ovin en plein air intégral et l'agriculture biologique dès 2016.

Le principe d'une installation de centrale photovoltaïque avec le développement d'une activité ovine initiée par monsieur Jénard rentre dans cette même approche de notre métier. La fourniture d'électricité combinée à la production de brebis et d'agneaux bio sur une parcelle au potentiel agronomique réduit ressort comme étant un mariage heureux le plus à même de répondre à cette responsabilité professionnelle.

La réintroduction de l'élevage ovin et du pastoralisme dans une région céréalière comme le Gatinais n'a rien de folklorique et répond à une vraie demande des marchés comme des agriculteurs. Toutes les zones du Gatinais ne sont pas forcément adapter à la céréaliculture et un maillage d'élevage de ruminants en plein air intégral avec une alimentation basée sur du pâturage tournant les valorisera de nouveau. Des infra-structures telles que des champs de panneaux solaires disséminées dans ces secteurs fourniront des abris à ces troupeaux lors des périodes les plus sensibles de leur cycle: lors des mises bas, faces aux intempéries ou encore pendant les canicules. Le bien être de ces animaux fait parti de cette démarche bien sur, mais il se traduit également par de meilleure performances des troupeaux en matière de productivité, avec une augmentation notoire du taux de survie des petits nées en extérieur et par l'amélioration des performance à l'engraissement pendant les périodes chaudes, les agneaux continuant de consommer à l'abris des panneaux, alors qu'ils se contenteraient de boire s'ils restaient en plein soleil.

Je ne reviendrais pas sur les résultats techniques, le dossier présenté en reprend les grandes lignes, mais je rajouterais qu'il sécurisera mon atelier ovin et pérennisera mon exploitation avec le retour des mes enfants sur l'exploitation.

Hors ouverture enquête publique : Mail arrivé le 29 septembre 2023 à 23h43 signé I Rouby

Je suis contre ce projet qui va dénaturer la campagne proche de nos maisons.

Les petits chemins champêtres sont plutôt rares sur nargis. Ces panneaux vont recouvrir une immense zone qui ne sera plus végétalisée, ce qui va encore plus diminuer la faune et la flore.

Je suis pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans nos champs et non l'inverse.

Ces panneaux peuvent être posés en ville, sur les toits des grandes surfaces, des parkings et des immeubles mais pas en pleine nature.

Reboisons nos campagnes!

LES COURRIERS

L 1 ROUBY, 353, rue du Val Boisé à Nargis, arrivé à la mairie.

Nous venons de prendre connaissance du projet dans notre campagne. Je suis contre ce projet qui va dénaturer l'espace vert proche des maisons du Val Boisé. Les petits chemins champêtres sont plutôt rares sur Nargis. Les panneaux vont recouvrir une immense zone qui ne sera plus végétalisée, ce qui va encore diminuer la faune et la flore. Je suis pour la plantation d'arbustes et d'arbres dans nos champs et non l'inverse. Les panneaux peuvent être posés en ville, sur les toits des grandes surfaces, des parkings et des immeubles, mais pas en pleine nature. Reboisons nos campagne !

Ps : En cas de forte approbation pour ce projet, dans ce cas une haie d'arbres pour dissimuler le tout serait souhaitable.

L 2 Daniel LE PIOUFF, remis le 30 septembre

Suite à enquête public sur le parc voltaïque de Nargis

- 1- Vous enclavez une maison à 50% Avez-vous demandez son avis au propriétaire . Voilà un bien dévalorisé. Qui voudrait bien acheter un bien avec un visuel aussi détestable.
- 2- Un parc ovin. C'est proprement insensé des animaux a l'ombre sous des panneaux voltaïques avec une herbe rare et lorsque les bêtes auront brouté le peu d'herbe qu'en fera t'ont, de plus si pas de soleil la production d'électricité est très faible et la végétation sous les panneaux et peu productive voire anéantie à long terme.
- 3- Des panneaux photovoltaïques même pas fabriqué en France mais Facturé à EDF qui n'a d'autres choix que d'accepter. Directives Européennes.
- 4- Cela contribue à la destruction de la paysannerie qui finalement gagne plus d'argent à louer leur terre plutôt qu'à les cultiver. Cela contribue aussi à rendre la France dépendante
- 5- Nous n'avons aucun besoin de voltaïque. Nos centrales Nucléaires peuvent produire toute l'électricité nécessaire à la France et même plus. À la condition de les faire fonctionner

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

6- Au pire des pires. Produire de l'électricité verte et nous vendre de l'électricité verte qui ne produit correctement que lorsqu'il y a du soleil puis la revendre à EDF en double emplois puisqu'eux produisent de l'électricité propre. Et qui n'en peut plus d'acheter du vent et du soleil pour le revendre à bas prix à des faiseurs de factures.

7- Que vaut t'il mieux : Produire de l'électricité dite verte en petite quantité à cause du procédé où produire beaucoup d'électricité propre sachant que la France a le savoir-faire.

8- Tous les médias mentent. Tout le monde sait qu'ils nous mentent. Tout le monde sait que nous savons qu'ils nous mentent. Mais ils mentent quand même. Pourquoi

9- Conclusion : Abandonnez le projet et dites-vous que la nature appartient à celui qui la garde

L 3 Madame DELORME, courrier arrivé à la mairie

La productivité d'électricité verte est indispensable de nos jours, nous en avons vraiment un grand besoin. Cette production est beaucoup plus intégrée dans le paysage que d'autres types d'ENR qu'il faut construire et où il ne peut être fait aucune culture !, celle-ci permettrait d'y mettre un élevage de moutons, comme on en voit sur d'autres communes. Cet hiver nous risquons à nouveau d'avoir des coupures d'électricité, cette productivité d'électricité peut combler ce déficit ; sinon comment ferons-nous sans électricité ? Mon courrier est un courrier d'encouragement pour ce projet.

L 4 Madame Monique LELIEVRE remise le 11/10

Bonjour Monsieur le commissaire, j'aimerais apporter mon soutien au projet photovoltaïque sur la commune de Nargis. Ce projet me semble une bonne idée pour plusieurs raisons.

Sur l'aspect agricole je note une augmentation de cette activité. En effet la jachère n'a pas d'activité agricole en tant que telle, l'élevage est une belle activité qui donne sens à la paysannerie.

Sur l'aspect production d'énergie verte, ce projet est vertueux car il fait cohabiter agriculture et production d'électricité. La France a pris des engagements pour la production d'énergies renouvelables. Ce projet apportera sa pierre à l'édifice pour tenir nos engagements.

Sur l'aspect économique, ce projet permettra une diversification des revenus de l'agriculteur et des revenus pour la commune et la CC4V. L'activité agricole est difficile il est donc normal que les agriculteurs cherchent à se diversifier.

Sur l'aspect protection du captage d'eau potable, cette parcelle est située sur la zone de protection. Avec des panneaux et des moutons, il n'y aura plus d'utilisation d'engrais et de pesticides, si comme demandé par l'association Protection du patrimoine agricole, paysager et touristique il y avait une remise en culture de cette parcelle.

D'après les informations des bulletins d'information distribués dans les boîtes aux lettres ce projet

permet l'alimentation de 8000 personnes, donc en théorie Nargis serait une commune à énergie verte positive. Combien de communes peuvent en dire autant dans la CC4V ?

Je ne me fais pas d'illusions, il y aura toujours des personnes opposées à ce projet. Il est normal de défendre son point de vue, mais quand je lis, « perte de valeur immobilière, défiguration du paysage » ce sont des arguments toujours repris contre tous les projets par les opposants. Les hameaux du bois de veaux et celui des gourdets ne sont pas des hameaux touristiques, et il n'y a pas d'aspect paysager important à protéger.

L 5 Casimir Mendès, 27, rue Jean Galland, Château Landon, 77570 remise le 11/10

Monsieur le commissaire enquêteur, par ce message, je souhaite manifester mon soutien au projet photovoltaïque du bois de veaux sur Nargis.

Les ENR font partie du mix énergétique de demain. Ce projet est construit de façon à faire cohabiter agriculture et production d'énergie c'est donc une bonne chose pour tout le monde.

L 6 Jean-Pierre MENDES, 7 rue Saint-André, Château-Landon, 77570 remise le 11/10

Monsieur le commissaire enquêteur, par ce message, je souhaite manifester mon soutien au projet photovoltaïque de Nargis.

Ce projet me semble vertueux pour plusieurs raisons. En effet cette parcelle est en jachère depuis très longtemps et n'est pas de qualité suffisante pour cultiver du blé de façon rentable. L'activité agricole est maintenue avec la mise en place de moutons sur cette parcelle. De plus mettre des panneaux photovoltaïques sur les toits est certes une bonne idée mais tous les toits ne sont pas bien orientés ou ne peuvent pas supporter la charge. Sur ce projet l'activité agricole est maintenue voir augmentée, c'est donc une bonne chose pour l'agriculture et le bien commun de production d'énergie verte.

L 7 Rosa Mendès, 27, rue Jean Galland, Château Landon, 77570 remise le 11/10

Monsieur le commissaire enquêteur, par ce message, je souhaite manifester mon soutien au projet photovoltaïque au sol sur la commune de Nargis.

Ce projet combine production d'énergie verte et agriculture, c'est donc une façon vertueuse de développer les ENR.

Demain, nous aurons de plus en plus besoin d'électricité, nous nous devons de diversifier la production de celle-ci.

Les ENR ne sont certainement pas parfaites mais elles sont beaucoup moins dangereuses que le nucléaire. Il nous faut impérativement un mix énergétique pour répondre aux enjeux de demain.

L 8 Monsieur DELORME M. arrivée par la poste

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

Je suis pour le projet car à l'époque où nous vivons avec tous les problèmes en Ukraine et ailleurs dans le monde, plus nous serons indépendants pour les productions d'énergies plus nous serons à l'abri des coupures.

Imaginez la France dans le noir, quelle catastrophe, tout à l'arrêt. De plus ce projet peut alimenter 8000 personnes, donc Nargis serait indépendant.

L 9 Monsieur CEGIELSKI Nicolas (habitant le hameau Cornou à Nargis)

Projets photovoltaïques sur la commune de Nargis

Je soussigné, Mr Cegielski Nicolas, qui est contre le projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Nargis au lieu-dit les bois de vaux. *Premier point* je n'admets pas qu'on sacrifie une terre agricole pour ce type de projet sachant que cette parcelle est entourée de terre cultivable, et que par l'histoire de l'agriculture Nargissienne des récoltes ont été faites dans ce champ. *Deuxième point* une guerre a éclaté il y a peu de temps en Ukraine, on a pu constater que notre dépendance alimentaire était en danger. (Moutarde, huile, pénurie divers) *Troisième point*, le problème de fabrication des panneaux quand on connaît les faibles ressources des matières premières dans le monde cela mène à la catastrophe. Le problème aussi du recyclage, que deviendra par la suite le site soit un renouvellement des panneaux, soit un abandon du site, trop cher a démantelé, une friche avec des ossatures métalliques dégrader et certainement un sol pollué. *Quatrième point*, en tant que passionné de nature et défenseur du monde rural, le fait de dénaturer sa commune en installant ce projet au milieu de notre plaine est pour moi inadmissible,

il y a suffisamment de toiture à disposition comme support pour produire de l'Energie pseudo-verte. On appelle ça de la pollution visuelle. On peut parler aussi de l'Energie non visible dégagée par ces centrales, en termes de géobiologie qui induiront sur ses habitants a proximité, qui induiront aussi sur la faune présente. *Cinquième point*, je sais très bien que notre commune et ses habitants n'ont aucun intérêt économique à gagner par ce projet, ce business car on appelle ça du business est simplement un marché entre un agriculteur Mr Jenar de Courtempierre et une entreprise de production d'Energie. Voilà mon opinion sur ce fameux projet qui sera certainement une catastrophe pour notre belle commune. Merci de m'avoir lu.

L 10 Monsieur DEQUATRE Sébastien (Conseiller municipal de Nargis)

Extrait du bulletin municipal (bilan 2021 distribué début 2022)

Des informations qui ne masquent rien

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Le développement d'un projet photovoltaïque « au sol »

Phase « Amont »

Un accord foncier est noué entre un porteur de projet et un propriétaire.

Le porteur de projet engage des études de faisabilité (écologiques, paysagères...) afin de confirmer ou non le potentiel de son projet

Il entreprend une concertation (auprès de la Commune, de la Communauté de Communes, des administrations...) pour identifier les points durs de son projet.

Si le projet n'est pas conforme avec l'urbanisme, le porteur de projet sollicite la Commune et la Communauté de Communes pour faire évoluer le document d'urbanisme (au travers d'une révision du PLU ou d'une déclaration de projet)

Si les signaux sont résolument au vert, il entreprend la rédaction du permis de construire comprenant une étude d'impact sur l'environnement.

Phase « instruction administrative »

Le dossier de permis de construire est déposé en Mairie mais l'instruction est préfectorale. C'est la Direction départementale des territoires (D.D.T) qui s'assure de la complétude du dossier et si c'est le cas, le projet rentre en instruction.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) formule son avis critique sur le projet et sur la qualité du dossier (MRAe Centre Val de Loire). Le porteur de projet est tenu d'apporter une réponse à l'avis de la MRAe

Le dossier est présenté en CDPENAF* (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) qui prononce un avis favorable ou défavorable, émet des réserves et des recommandations.

Les avis de la commune d'implantation, des communes voisines et de la Communauté de communes sont sollicités

Une enquête publique à l'initiative du porteur de projet est organisée pour une durée d'un mois.

A l'issue de la phase d'instruction administrative, le permis de construire est délivré par le Préfet si l'instruction a été concluante. Il est refusé dans le cas inverse.

Phase « contractualisation du prix de rachat d'électricité »

Afin de pouvoir construire la centrale photovoltaïque, le porteur de projet doit ensuite obtenir « un tarif de rachat ». Pour cela, le projet doit être impérativement « vertueux » en vérifiant notamment des critères de respect de l'environnement et de consommation d'espaces :

- Classement au PLU en N (Naturel) avec mention photovoltaïque (Npv...)
- Classement au PLU en U (Urbanisé) ou AU (A Urbaniser)
- Sites dégradés (anciennes carrières, décharges, délaissés d'aérodromes, sites pollués, terrains militaires)

Il existe d'autres voies afin d'obtenir un tarif de rachat comme celui de l'appel d'offre CRE « Innovation » avec des prescriptions très strictes (production photovoltaïque secondaire couplée à une production agricole principale). La synergie de fonctionnement doit être démontrée. Une convention de suivi agricole est exigée.

*La CDPENAF regroupe des représentants de l'Etat, de Collectivités Locales, d'associations, du monde agricole (Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, SAFER), des propriétaires ruraux et forestiers.

Elle émet un avis « très écouté » par le Préfet sur les plans et projets impliquant une consommation d'espaces ainsi que sur le montant de la compensation collective agricole lorsque le projet affecte un espace cultivé.

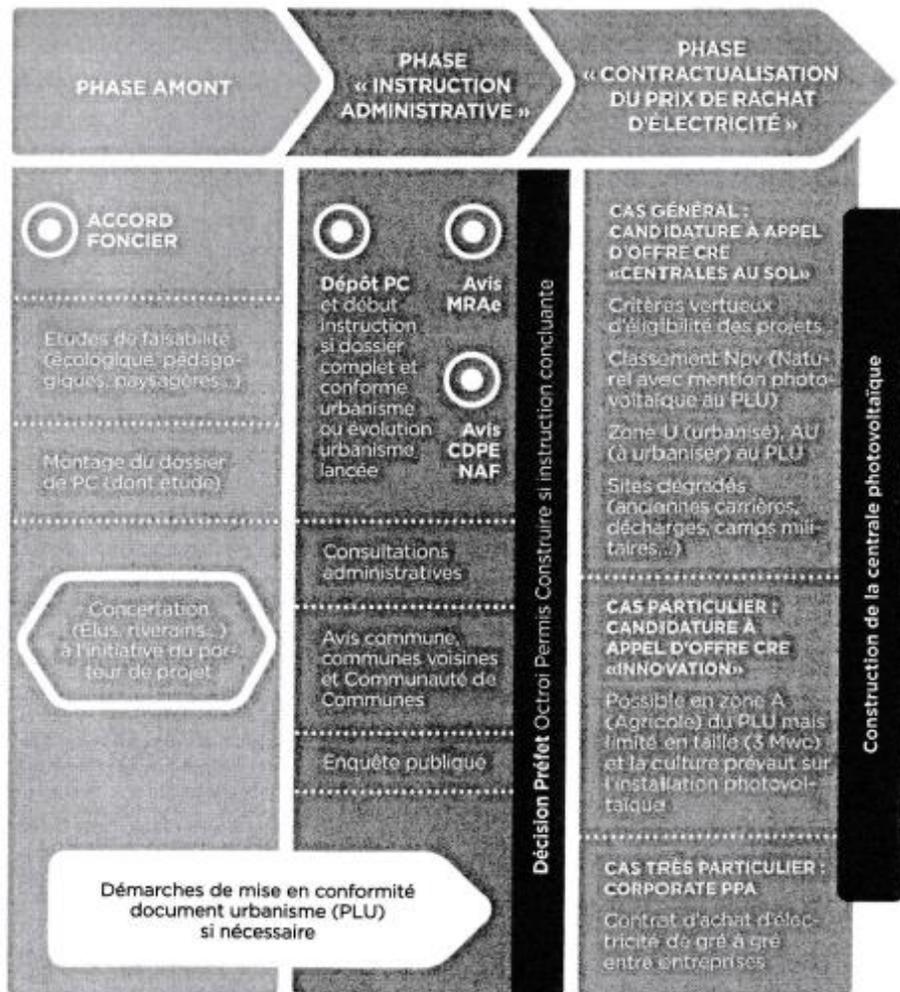
Concernant les centrales photovoltaïques au sol, la CDPENAF du Loiret a construit la doctrine. Doctrine photovoltaïque CDPENAF 45

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

Synoptique d'un projet photovoltaïque



PC : Permis de Construire
MRAe : Mission Régionale Autorité environnementale

CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
PLU : Plan Local d'Urbanisme

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Corporate PPA : Corporate Power Purchase Agreement

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

PLUS PRÈS DE NOUS

Les élus municipaux de Nargis ont récemment été interpellés oralement, par courrier et pétition au sujet du développement de projets photovoltaïques sur le territoire agricole de la Commune.

Qu'en est-il ?

- La société Abowind a déposé une demande de permis de construire une centrale photovoltaïque le 29 juin 2020 sur les terrains dits «des Gourdets» pour une surface de 16 ha.
- Un «bulletin d'information» concernant ce projet a d'ailleurs été déposé par cette Société dans les boîtes aux lettres des nargis-siennes et nargis-siens en début juillet 2020.
- Une étude de faisabilité menée par une autre société de photovoltaïque, Quadran, est en cours au lieu-dit «Croix quantines» sur 32 ha. Nous n'avons pas aujourd'hui d'information plus avancée quant aux caractéristiques précises de ce projet éventuel et de l'avenir qui lui serait donné à l'issue des études de faisabilité. A ce jour, ce projet ne fait pas l'objet d'une demande de permis de construire. En revanche deux parcelles de 8 ha chacune, à la Hutte et au Château d'eau ont été rejetées en fin d'année 2020 par la Chambre d'agriculture pour raison d'orientation incompatible avec l'agrivoltaïque.
- A notre connaissance il n'y a à ce jour sur notre commune, que ces deux projets de parcelles agrivoltaïques pour une superficie de 48 ha



Nous réaffirmons unanimement notre attachement à la ruralité de notre commune mais, comme toute citoyenne et tout citoyen, nous sommes impliqués, voire soumis au développement des énergies renouvelables indispensables à la transition énergétique entamée par notre pays.

Soyez convaincus que le Conseil municipal ne se prononcera qu'après avoir eu une connaissance factuelle et détaillée de tout projet.

Nous nous attacherons à faire la balance précise et objective des avantages du projet au regard des inconvénients qu'il présenterait. Nous accorderons en particulier la plus grande vigilance à ce que les vocations agricoles des terres soient respectées.

Sans connaissance précise et factuelle de quelque projet que ce soit, le Conseil municipal s'abstiendra de toute décision, notamment en termes d'évolution des dispositions d'urbanisme.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans l'actualité récente de l'élaboration du PLU de la Communauté de communes des Quatre Vallées, le secteur dit des «Gourdets» a été conservé en zone agricole «A», sans mention spécifique d'activité photovoltaïque («Aph»).

Malgré des sollicitations de l'Administration pour placer cette zone en Aph, nous avons exprimé notre souhait qu'elle reste en A afin d'avoir l'assurance que la parcelle conservera sa vocation agricole de façon prépondérante.

Les courriers suivants m'ont été transmis le 30 octobre 2023 :

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

L 11 Monsieur Philippe SOUCHET, habitant à Courtempierre

je souhaite manifester mon soutien au projet photovoltaïque de Nargis
 Qui, nous avons besoin d'électricité produite par divers moyens, de façons à être indépendant.

De plus ici à Nargis, le pare sera entretenu par des moutons donc
 2 activités : agricole et électricité

L 12 Odile POUPOT

Je viens soutenir le projet de la centrale photovoltaïque de ma commune.

Enfin une construction utile et non polluante et plus d'utilisation de produits phytosanitaires et non bruyante nous entendons simplement les moutons bêler et non plus le bruit des moteurs.

Après avoir regardé l'implantation de ce projet je m'aperçois qu'il y a la plantation de plusieurs haies au tour du champ.

Et pour conclure nous avons vraiment besoin d'électricité pour ne pas avoir à subir des coupures de plus ce matin je viens d'entendre que l'état va tester des limitations de puissance d'électricité donc cela veut bien dire que nous risquons vraiment d'être en manque de puissance en cas de froid.
 Recevez M^{re} le commissaire mes salutations distinguées

L 13 Madame LOISEAU

Qui je suis favorable au Projet pour les raisons suivantes -

- ① En France nous avons un réel besoin d'électricité, de plus nous sommes déficitaire en énergie renouvelable. Le vieillissement des centrales nucléaires est à prendre en compte, les nouvelles vont être en service quand ?... Les centrales photovoltaïque sont plus rapide à construire -
- ② De plus ici sur ce projet il y a une conjugaison de 2 activités donc fini les pesticides, le Bruit des engins et la poussière des travaux agricoles.
- ③ Toutes ces constructions emploie aussi beaucoup d'entreprises qui elles aussi ont besoin de travailler pour pérenniser leur emplois.

L 14 Signature indéchiffrable

Quelques réflexions qui me viennent à l'esprit

1^{er} Site Photovoltaïque "Bois de Vaux"

Un terrain en jachère depuis des années (propriétaire ?) racheté par une personne non Nargissienne qui ne sera pas impacté par les nuisances visuelles mais chaque fin d'année devra demander l'allocation correspondante à la location de ses terres.

2^{ème} Site Photovoltaïque "croixcantine"

Le propriétaire est de Nargis. Les panneaux seront proches du chemin piétonnier de la "croix cantine" créé par la municipalité de Nargis (appelé à recevoir des promeneurs et touristes) et auront en vue le clocher de la cité médiévale de Château Gandon.

C'est plus en rajouté ces colliers,
toutes ces technologies ne se feront pas
sans perturber nature et faune

Le côté financier de ces nouvelles
infrastructures apparemment veut profiter
aux propriétaires des terrains et à la CUV

Qui en est le maître de la main du
village? et si bénéficiaire également
à quoi sera dédié cet argent.

Pour contre les habitants de Margis
et les nouveaux venus choisissent ce
village pour son cadre environnemental

Les habitants se voient dévaler
leur bien qu'ils ont acquis par
leur travail et pour certains leur seule
richesse ne pouvant mettre en avant
un classement en site historique. Espé-
rant pour Margis que ces infrastructures
ne se multiplient pas car aujourd'hui
on ne pense qu'à la RENTABILITÉ
et non au confort et bien être des
habitants.

Les décisions reflètent bien la
société actuelle dont nous sommes
victimes

Grand Offrayage

L 15 Odette LOISEAU

Je suis pour le projet, car nous avons tous besoin d'électricité.

Surtout avec ce qui se passe dans le monde en ce ~~moment~~ moment.

ET en plus il y aura un élevage de moutons.

Je trouve cela génial et fini la pollution sur ce terrain

L 16, Bernadette OLIVEIRA

J'admets bien qu'il y ait des opposants tout le monde a le droit d'exprimer ses opinions, mais je n'admets pas que ces même opposants ne disent pas la vérité notamment concernant la perte agricole de cette parcelle, j'habite Nargis depuis 2003 je fais de la randonnée et donc je constate que depuis cette date le champ n'est pas cultivé donc pas de production. ce projet me va pas me gêner pour faire ma marche le tas d'origans me gêne plus ~~l'odeur~~ l'odeur de pourri est forte.

Oui je suis pour le projet oui il nous faut de l'électricité renouvelable.

L 17 signature indéchiffrable

Oui pour le projet on m'avait dit qu'il était au pied de chez moi non il est aux goudet et de toute façon ça fait pas de bruit du solaire

L 18, Anonyme

Je viens apporter mon
soutient au projet

- électricité dont nous
avons besoin ici
- d'accord avec des
moutons
- dans notre commune
ici
- A plus de 500 m de Bois veaux

L 19 Courriel arrivé à la mairie de Nargis

- Message transféré

Sujet : centrale photovoltaïque

Date : Tue, 24 Oct 2023 10:05:10 +0200

De : michel viratelle m.viratelle611@orange.fr

Pour : pref-enquete-publique@loiret.gouv.fr

Bonjour

Nous soussignes Mr et Mme Viratelle 758 rue des Bois de Vaux 45210 Nargis, refusons complètement l'installation d'une centrale photovoltaïque aux Gourdetts ou ailleurs. Nous sommes résidents à Nargis depuis 23 ans pour avoir une retraite paisible, à la campagne avec vue sur un bel environnement de verdure, de forêts et de nature aux différentes couleurs tous les ans. Il est complètement hors de question d'installer cette centrale ! Que cette parcelle soit cultivée à nouveau, même si la qualité de la terre est inférieure et que le rapport financier sera moindre : car la vraie raison est là!

L 20, Colette MUZET

Mme MUZET COLETTE (L.20)
 231 ALLÉE DE LA CLAIRIÈRE - NARGIS
 VOTE
POUR L'INSTALLATION D'UNE
 CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

L 21 Mme M GRAVIER

Je vous réponds à votre enquête publique concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque pour vous dire que nous sommes contre ce projet pour diverses raisons -

- le paysage de notre campagne
- la terre de culture pour nourrir notre population
- le cadre de vie (nuisance et autre)
- la destruction de nos oiseaux et la faune et flore -

Je vous

L 22, Geneviève BESNARD *En pièce jointes, plusieurs photos vues d'animaux sauvages de « mon jardin, de ma cuisine, de mon bureau » (voir fichiers des contributions)*

Ma maison est dénommée « maison isolée » dans le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque aux Bois de Vaux/Les Gourdets. J'habite depuis juillet 1980 dans cette maison et je dois dire que je ne comprends pas que cette idée soit venue au propriétaire de cette parcelle. En effet pendant de nombreuses années, je l'ai connue emblavée par le grand père de M Jenar et les récoltes, d'après ce que j'ai pu en juger, étaient « belles ». Quel plaisir un agriculteur trouve-t-il à massacrer un paysage, une nature ? Pour de l'argent ? Pour devenir rentier ? Certainement !

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

Pourquoi ce point n'est-il jamais abordé, toujours passé sous un silence gêné ?

Certains disent qu'il n'y a rien de remarquable en ce lieu ! Je joins à ce courrier quatre photographies qui prouvent le contraire : animaux, coucher de soleil et vue sur le château de Cornou à partir de la fenêtre de mon bureau.

Edmond Michel : " Le château de Cornou, (était) autrefois (une) habitation de plaisance d'où partaient de nombreux souterrains qui auraient pu relier Cornou à Château-Landon et le château à Nargis, voire même, à l'abbaye de Ferrières. Le château de Cornou, est une habitation de plaisance élevée au 15^{me}. S'il fallait s'en rapporter à Dom Morin, le château remonterait à l'époque tout au moins de la huitième croisade -la seconde de Saint-Louis-c'est à dire vers 1270. Le gentilhomme dont il parle, ne peut être le constructeur de Cornou, puisque le château, tel que nous le voyons, date de la fin du 15^{ème} siècle; ce n'est qu'un de ses descendants".

En outre qu'il y a-t-il de plus beau que les paysages qui changent au gré des saisons, le la météo, de la lumière C'est ce que les impressionnistes ont su capter et coucher sur leurs toiles.

M le Commissaire enquêteur, pensez-vous que la peinture de cette centrale aurait la beauté des paysages peints par Monet, Pissarro, Corot,

Vous vous promenez près d'un champ de tournesols, ondulants sous le vent, immédiatement les couleurs mélangées vous ravissent et vous mettent en joie. Ce spectacle souvent vous fait penser aux Tournesols de Van Gogh. Quand vous voyez ces étendues de plaques réfléchissantes et de pieux en acier vous ressentez de la tristesse devant cette laideur que l'on veut nous imposer sous des prétextes fallacieux voire mensongers. En effet cette électricité ne servira pas aux habitants de la commune ni à ceux de la communauté de commune. Vous ressentez de l'amertume face au saccage de cette parcelle fut-elle une jachère. La jachère est vivante. Elle évolue au cours des saisons, elle reçoit de nombreux cervidés (photographies jointes) et autres animaux.

Il semble malheureusement que ces considérations esthétiques et le soin de la conservation de la faune aient peu l'importance pour certaines personnes. On ne peut pas vivre dans un lieu qui transformé en barrière industrielle.

M le Commissaire Enquêteur je suis profondément défavorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque qui impose à la vue de tous, des structures industrielles pour des décennies.

L 23, M. LUENET O.

oui au projet : qui n'a pas besoin
d'électricité de plus produite dans
notre commune avec le maintien de
l'activité avec des moutons.

Recevez, Monsieur le commissaire, mes
salutations distinguées

L 24 Anonyme modérée car à caractère injurieux

Je suis fermement opposé à ce projet pour toutes les raisons qui suivent : Je suis très surpris de lire tous ces avis favorables qui semblent être identiques dans les arguments ... plutôt suspect !

Bon nombre de ces avis sont très certainement des relations de Mr Jenar, pour preuve les gens de Courtempierre qui s'exprime sur un projet sur Nargis ... Courtempierre est la commune d'origine de Mme JENAR mère, sur laquelle ces gens exploitent plusieurs centaines d'hectare !!!

[REDACTED]

[REDACTED]

A ce rythme-là, très rapidement en France nous n'aurons plus de quoi manger, les personnes « pour » se rendront compte trop tard qu'elles ont été complices de cela. Qu'en est-il de tous ces matériaux nécessaires à la fabrication des panneaux, quid du recyclage ?? Que deviendront tous ces terrains lorsque ces centrales ne seront plus assez rentables ?? [REDACTED]

[REDACTED] cela va créer un précédent sur la commune et les agriculteurs riverains vont s'engouffrer dans la brèche et il ne sera pas possible de refuser.

Enfin pour conclure, je connais de jeunes agriculteurs qui auraient besoin de s'agrandir, mais ne peuvent pas par manque de foncier. Belle morale ...

L 25 Maryse FOUQUET, habitant NARGIS

Voici les principales raisons qui me font refuser ce projet.

Tout n'est qu'une question de business, que ce soit ces grandes sociétés qui prônent le placement des panneaux, ou les quelques agriculteurs sans scrupules qui préfèrent profiter de l'argent public plutôt qu'exploiter leurs terres dignement ! Il ne faut pas oublier que nos factures d'électricité sont majorées pour financer l'énergie renouvelable. De plus, avec de telles surfaces, la faune sauvage va être exclue de son territoire habituel. Sans compter le désagrément pour les riverains, lors de la mise en place et de l'entretien de ces installations. Le va-et-vient dans les chemins et routes va provoquer une profonde gêne et des dégradations qui resteront certainement à la charge de tous ! Pour des résultats inconnus à ce jour, ne sacrifiez pas notre campagne !!! C'est pourquoi je suis vraiment contre ce projet.

L 26 Eric ROBINE

Je suis en faveur du projet. Pourquoi ?

1°) Il est d'intérêt général.

La France a absolument besoin de produire de plus en plus d'électricité en diversifiant ses sources d'énergie, car la production des centrales nucléaires a ses limites en matière de temps (durée de construction et durée de fonctionnement), de faisabilité (débit des rivières), de risques (qui s'accroissent avec le nombre), de coûts (nos impôts et nos factures d'électricité) et de pollution (les déchets radio-actifs),

1. Avec la suppression des aides au chauffage au gaz (en attendant son interdiction complète) et la généralisation croissante des pompes à chaleur et des voitures électriques, le besoin de la France en électricité s'accroît de plus en plus, donc le besoin de sources de production d'électricité en dehors du nucléaire.

2. Diversifier les sources d'énergie, à partir notamment de panneaux photo-voltaïques et d'éoliennes, nous permettra d'assurer une indépendance quasi-totale à l'égard :

- des pays producteurs de pétrole, qui manipulent les cours à leur guise comme le savent à leurs dépens tous ceux qui ont des voitures.

- des pays producteurs de gaz (comme la Russie qui finance sa guerre contre l'Ukraine en partie grâce à ce dernier) dont l'achat constitue aussi pour nous une importante hémorragie d'argent.

En outre le réchauffement climatique a au moins un avantage pour notre pays, c'est d'étendre l'installation de panneaux solaires et photo-voltaïques dans des régions où elle n'aurait pas présenté d'intérêt jusqu'à présent.

2°) Les arguments des adversaires du projet ne tiennent pas la route.

1. Ces adversaires brandissent le refus d'autres groupements, associations, municipalités etc. devant le même type de projet. Mais comparaison n'est pas raison et il peut y avoir des exigences particulières à certains territoires que l'on chercherait en vain dans le cas de Nargis (voir ci-dessous).
2. Le projet empêcherait l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de la commune. Si c'était vrai, on aimerait bien savoir combien de jeunes agriculteurs se seraient installés à Nargis depuis une dizaine d'années ? Et aussi combien d'agriculteurs en sont partis ... ?
3. Le projet empêcherait le développement du tourisme sur la commune. C'est une plaisanterie ! Il n'y a à Nargis ni hôtel, ni restaurant, et l'unique épicerie est aujourd'hui fermée. La vélo-route et le canal ne permettent qu'un bref passage, au demeurant fort rare (et, sauf à un endroit, il n'y a même pas de bancs pour s'asseoir !).
4. Le projet - pourtant bien localisé (comme ceux qui se profilent derrière) - menacerait de destruction le patrimoine naturel, la ruralité, le paysage, le cadre de vie de Nargisaisiens. Si l'on comprend bien, ce serait le retour du déluge ou presque dans la commune ! Or si l'on peut craindre un risque de débordement à Nargis, c'est plutôt du côté du Loing qu'il faut se tourner, comme on en a eu la triste expérience il n'y a pas si longtemps ... On peut alors se demander si, sous couvert de tels arguments apparemment d'intérêt général, ne se cachent pas en réalité de prosaïques intérêts particuliers, comme le risque d'une dévalorisation des terrains voisins des futurs parcs photo-voltaïques ou porteurs d'éoliennes.

En résumé. Cela fait plus de vingt ans que je suis installé sur le territoire de la commune dont je n'ai cessé d'apprécier toutes les qualités. Contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, celles-ci ne risquent nullement d'être amoindries par le projet concerné qui est localisé et d'intérêt général. Je sais qu'en affichant mon soutien au projet, je ne me ferais pas que des amis, mais je refuse d'être le jouet d'une manipulation génératrice de peurs chimériques. Cette manipulation vise évidemment à mobiliser tous ceux qui sont opposés, par principe ou par tempérament, à tout changement et qui risquent de ne pas se rendre compte qu'en s'opposant à un projet d'intérêt général, ils prennent le risque de continuer à payer de plus en plus cher leur carburant et leur chauffage.

L 27, Jean FOUQUET, habitant NARGIS

Les panneaux ont une garantie de production de 20 à 25 années. Que deviendront-ils après ??? Ils resteront sous nos yeux dans notre proche environnement. Nous avons l'exemple des vestiges de l'aérotrain dans la plaine de Beauce à Chevilly !

En conclusion, de quoi se nourriront les Français dans quelques décennies ? Qu'est devenue la loi "BORLOO" qui devait protéger les terres agricoles ?

Pour ma part, je suis contre ce projet.

L 28, Association Nargis Paysage Agriculture Tourisme, Isabelle THOIZON Présidente, 473 rue de Villiers, NARGIS En pièces jointes : la délibération défavorable du conseil municipal de Nargis du 13 octobre 2023 et un extrait d'un article sur le potentiel, pour le photovoltaïque, des friches et parkings (Ademe presse).

L'association Nargis P.A.T. que j'préside, a été créée pour protéger notre belle campagne. En effet, notre petit village de Nargis a conservé son paysage caractéristique de la Vallée du Loing si bien décrit par le célèbre poète Paul Fort.

aujourd'hui, ce patrimoine paysage est en danger. Que va devenir notre campagne ? Des champs cultivés par nos agriculteurs ou des champs artificialisés par l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Je tiens à rappeler que l'association n'est pas opposée aux panneaux photovoltaïques, elle s'oppose à l'implantation de ces derniers sur des terres agricoles (ci-joint l'article de l'ADEME). De plus, un projet sur une dire de repos à Nargis est à l'étude, l'association y est favorable.

Le milieu agricole je le connais bien, mon mari est agriculteur sur Nargis. La parcelle de 15ha5 qui fait l'objet de cette enquête jouxte celle de mon épouse. J'attire donc votre attention sur ce fait.

Pourquoi, les agriculteurs cultivent les parcelles voisines ?

Enfin, le conseil municipal de Nargis s'est prononcé défavorablement avec une très large majorité sur ce projet. Plus, quel est le rôle du conseil municipal si on ne le sent pas. (ci-joint délibération du conseil municipal 26/10/2023)

J'espère que ce courrier retiendra toute votre attention,

L 29 Arnaud JENAR

Monsieur le commissaire enquêteur, par ce mail, je vous fais part de mon avis favorable au projet photovoltaïque sur la commune de Nargis. Comme vous le savez l'agriculture est en pleine mutation et doit être prête pour relever les défis de demain. La diversification des productions un l'un des principaux moyens pour accompagner la transition agricole.

La diversification, les modifications des assolements sont les principales pistes pour répondre a ce défi. Sur mon exploitation j'ai introduit la culture de sorgho moins gourmand en eau que le maïs, la culture de seigle, mais aussi plus récemment le chanvre, culture mène sans produits phytosanitaires. J'envisage également la plantation de haies. La mise en place de techniques culturales simplifiées pour baisser la consommation de carburant et augmenter le stockage de carbone dans le sol, la diminution des doses de produits phytosanitaires, la baisse d'apports d'engrais minéral par des apports d'engrais organiques sont en cours de réalisation.

La survie de l'agriculture Française est un enjeu de sécurité nationale pour continuer à assurer notre souveraineté alimentaire et sa qualité. Les ENR dans leur ensemble peuvent rentrer dans le cadre de la diversification agricole. De nos jours en France il est totalement impossible de faire un projet sans susciter une opposition vive parfois sans motivation, et souvent nombriliste. Malgré l'accélération de construction d'Enr depuis environ un an, la France reste en retard sur ses objectifs européens, à savoir 42% d'Enr d'ici 2030.

Il est confortable d'être pour les Enr mais jamais près de chez soi. Nous sommes dans une nation ou l'effort est collectif, il n'est pas raisonnable de bénéficier d'une energie verte uniquement implantée loin de chez soi, l'effort national doit être partagé.

Cette parcelle est dans le captage d'eau potable de Nargis. Elle est en jachère depuis 1995 contribue donc à la préservation du captage d'eau potable car il n'y a pas d'apports d'azote ou de produits phytosanitaire depuis 28 ans. La mise en culture de cette parcelle impliquerait forcément des nuisances et des risques de pollution pour le captage. De nos jours de plus en plus de riverains se plaignent de ces nuisances. Certains d'entre eux vont devant les tribunaux pour régler leurs comptes avec les agriculteurs. Il y a déjà plus de 30 ans certains riverains se plaignaient déjà de nuisances.

J'aimerais rappeler que d'après un arrêté de la cour de cassation en date du 17/09/2020, nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement. Le projet n'est pas situé dans la zone touristique de Nargis, celle-ci se situe le long du loing et de son canal. Le projet est situé en plaine et éloigné de la vélo route dans une zone agricole. Il n'y a rien de touristique dans le périmètre des Goudets et du Bois de vaux.

Lors de la conception du projet les aspects d'insertion paysagère et d'implantation vis-à-vis des riverains ont été murement réfléchis. La mise en place de haies, dont une continue en bordure de la seule habitation riveraine du projet, l'éloignement d'environ 30 mètres de cette même habitation des panneaux photovoltaïque, la mise en place d'une aire de retournement pour l'enlèvement des ordures

ménagères, l'éloignement des onduleurs, des transformateurs et du point de livraison. Tout cela a été fait pour diminuer au maximum l'impact du projet.

L'élevage de moutons n'est pas un alibi, il s'agit là d'un véritable projet mené avec un éleveur biologique en place depuis longtemps sur son exploitation. En effet Mr Grégoire est engagé depuis 2016 dans la conduite d'élevage biologique et plein air intégral.

En conclusion Monsieur le commissaire enquêteur, depuis plusieurs années sur ma ferme j'essaye d'améliorer dans la mesure de mes moyens mes pratiques agricoles. Tout cela dans le but de baisser mon impact environnemental tout en assurant une production de qualité et pouvoir transmettre à mes enfants une ferme performante et responsable. Les différentes énergies renouvelables mises en place sur mon exploitation font partie d'une stratégie de diversification et de sécurisation des revenus. Le projet que je porte ici répond à des problématiques de préservation de la qualité de l'eau potable et au maintien de l'activité agricole. Il fournira de quoi alimenter environ 8000 personnes en électricité verte à l'époque où notre pays est à la peine en matière de fournitures d'ENR.

Je comprends l'inquiétude de certains riverains, mais il m'est difficile de me voir rétorquer des arguments aussi futiles que ceux que j'ai pu lire dans certaines contributions ou sur internet.

Ces mêmes personnes ont une vision de la ruralité basée sur l'immobilisme. Ces personnes considèrent que les zones rurales devraient rester inchangées, en résistant aux changements, notamment ceux associés à l'urbanisation. Cette vision peut découler de divers facteurs, notamment la nostalgie du passé, la préservation des traditions, ou la peur du changement.

Ils considèrent que l'immobilisme permet de préserver l'harmonie entre l'homme et la nature, en évitant les effets négatifs de l'urbanisation sur l'environnement et en préservant les paysages naturels.

L 30 Guillaume FOUQUET

Par ce courrier je vous présente mon avis en tant qu'habitant de Nargis, mais également agriculteur sur la commune. Je vous signifie ma vive opposition à ce projet de centrale photovoltaïque sur terres agricoles.

Tout d'abord je précise que mon opposition n'est pas dirigée contre le photovoltaïque mais bien contre la façon de le mettre en œuvre ici. Par ce projet, notre environnement proche serait inévitablement impacté :

- transformation du paysage par la vue des panneaux en eux-mêmes puisque la haie promise ne les occultera pas complètement
- plus de vue dégagée sur la plaine qui fait le charme de notre campagne
- bouleversement des déplacements de la faune

- nuisances pendant les travaux de construction et de raccordement au réseau
- incertitude sur le démantèlement en fin d'exploitation

Tous ces aspects sont régulièrement mis en avant, je les partage sans plus les détailler. En tant qu'agriculteur, certains arguments avancés par ABOWind me laissent perplexe :

- la qualité de la terre serait si mauvaise qu'elle ne vaut pas la peine d'être cultivée, alors que toutes les parcelles voisines le sont. Je cultive moi-même une parcelle limitrophe, qui sans être excellente participe à la rentabilité de ma modeste exploitation

- la parcelle concernée serait en zone de captage d'eau potable, ce qui l'empêcherait d'être remise en culture. En tant que riverain, je peux vous confirmer que sauf engagement volontaire du porteur de projet, les restrictions qui s'appliquent à la parcelle vis-à-vis de la qualité de l'eau, sont les mêmes que pour la grande majorité des terres cultivées du Loiret, aucune contre-indication pour la remise en culture. De plus, le porteur de projet a tout loisir d'y pratiquer aujourd'hui une agriculture raisonnée, aussi respectueuse de l'environnement que l'élevage de moutons, dont l'impact n'est pas nul non plus. Pas besoin de panneaux photovoltaïques pour ça.

- les nouvelles haies favoriseront la biodiversité, je suis d'accord, mais encore une fois pas besoin de panneaux photovoltaïques pour ça, le porteur de projet peut en planter et même bénéficier de subventions.

Je souhaite également attirer votre attention sur d'autres aspects plus sournois aux répercussions plus globales et définitives :

- il s'agit bien plus d'un projet financier que d'un projet permettant de soutenir une activité agricole principale. Un hectare de panneaux photovoltaïques génère le revenu tiré de la culture de 10 hectares sans dépenses de temps, sans besoins d'investissement, sans risque ... Pensez-vous que le porteur de projet continuera à s'investir pour cultiver consciencieusement et dans le respect des bonnes pratiques agricoles, les terres non encore artificialisées, alors que la rentabilité de ce travail semblera dérisoire face au photovoltaïque ?

Les revenus agricoles du porteur de projet seront d'autant plus secondaires qu'il porte également des projets d'éoliennes et de méthaniseur sur les communes voisines. Veut-on d'une agriculture bâclée parce que devenue accessoire, alors que l'importance de la souveraineté alimentaire vient de nous être rappelée par le retour de la guerre en Europe ?

- mais ce projet ne satisfait pas que l'appétit financier du porteur de projet, les exploitants de parc photovoltaïques qui sont souvent de très grandes entreprises se taillent la part du lion sur le dos des "locaux", bailleurs/agriculteurs y compris. La pression de ces grandes entreprises pour s'accaparer les terres agricoles est aussi forte que leur rentabilité est grande. Rentabilité rehaussée par de l'argent public alors que l'électricité n'a jamais coûté aussi cher au consommateur. Je ne suis pas en accord

avec ce système artificiel, trop peu transparent, trop peu respectueux des riverains et des secteurs impactés.

- cette pression sur les terres agricoles met en péril l'avenir de l'agriculture en général, la question ne s'arrête pas à la parcelle concernée. Il existe une telle disproportion, entre les loyers proposés pour du photovoltaïque et les loyers que peut supporter une exploitation agricole, que bientôt les propriétaires ne voudront plus louer aux agriculteurs, leur préférant le photovoltaïque. Faute de terres cultivées en France, il nous restera à choisir entre importer du blé des États-Unis ou de Russie ...

En résumé, bien que j'adhère à la nécessité de décarboner nos énergies, à mon sens le projet :

- est présenté de manière trompeuse sert surtout des intérêts privés - impacterait négativement les habitants de la commune - mettrait en péril mon activité professionnelle comme celle des agriculteurs locataires de leurs parcelles

- renvoi une image du métier d'agriculteur que je ne partage pas du tout La multiplication de ces projets sur terres cultivables mettrait à mal tout le secteur agricole, avec des conséquences importantes sur notre alimentation. Le bilan global ne me semble pas optimal, je suis donc défavorable à ce projet.

Il me semblerait plus adapté que les surfaces déjà artificialisées (parkings, toitures, friches industrielles) soient utilisées en priorité. Ces zones se trouvant souvent au sein de secteurs à forte consommation électrique, cela permettrait par autoconsommation locale, de limiter les coûteux kilomètres de raccordement au réseau. C'est le gros avantage du photovoltaïque sur les toitures des particuliers.

L 31 Loubna AASSOULI

Je vous fais part de mon avis défavorable concernant le projet en objet.

Pour ma part, la priorité doit être laissée à la production agricole. Je préférerais que les panneaux soient installés en zone industrielle sur les parkings. Habitante de Nargis, j'aime le paysage comme il est aujourd'hui. Je ne pense pas que les haies devant masquer légèrement le parc seront effectivement implantées ou entretenues pour persister (comme le parc PV de Préfontaines).

Aussi, je trouve assez malvenu qu'une personne hors commune tente d'imposer ce genre de projet personnel à tant de riverains. Les retombées positives sont trop peu nombreuses pour la société, et inexistantes pour les riverains.

L 32 Nathalie FOUQUET

En tant qu'habitante de Nargis, je vous fais part de mon avis défavorable concernant ce projet.

De trop nombreux projets similaires voient le jour partout dans les campagnes, nous devons préserver nos terres agricoles et notre cadre de vie. Certains élus commencent à se positionner contre ce type de projet, comme le président de la région Normandie, mais également le conseil municipal de Nargis.

Il existe pourtant d'autres endroits pour accueillir de grandes surfaces de panneaux solaires sans créer d'effets néfastes, comme les parkings et autres surfaces déjà couvertes. Ne cédon pas à la facilité de consommer encore plus de surfaces agricoles.

L 33 Mme-M CORJON, habitants de NARGIS avec PJ (voir contributions) sur la couverture photovoltaïque de cimetières

) cette parcelle des gourdets est une parcelle qui a été cultivée par le passé, j'habite Nargis depuis 1953 et cette terre était cultivée

Pourquoi mettre des Panneaux Photovoltaïques sur des parcelles comme celle-ci

Pourquoi ne pas mettre ces panneaux sur les terres dans le cimetière comme cette commune (St-Jacques en Loire Atlantique) qui a installé une ombrière dans le cimetière communal, oui cela a un coût mais ça n'a pas de personne. Et la femme que ^{demandait-elle} (et ce n'est pas le cas pour les écoles) si des panneaux fleurissent partout il nous faudra acheter de l'électricité, avec le contexte actuel il nous faut produire.

Encourageons nos agriculteurs pour l'avenir de nos petits enfants.

Ces cultivateurs qui préfèrent pousser des panneaux ne sont pas des agriculteurs qui aiment leurs terres mais plutôt l'argent.

Et nous si nous voulons vendre notre pavillon il ne vaudra plus grand chose

L 34 Corinne JENAR

Je tenais à apporter mon avis en faveur de ce projet. Le changement climatique est bien présent aujourd'hui dans notre quotidien. Soyons attentif à bien développer des moyens de production d'énergie verte. Il est urgent de combler notre retard en ce domaine. Il est difficile de toujours entendre les mêmes arguments contre tout projet. Il y a toujours un collectif ou une association qui trouve à redire sur n'importe quel projet. Ce n'est jamais le bon endroit jamais la bonne technologie. Il y

toujours des arguments contre. Il est totalement impossible de créer un projet avec un consensus total de la part de toute la population. Le confort personnel passe toujours avant les intérêts communs. Pour revenir au projet des bois de vaux, ce projet n'est pas dans la partie touristique de Nargis, il est loin de la vélo route. La zone du projet est seulement constituée d'habitations qui sont relativement éloignées du projet. Les opposants à ce projet se gardent bien de communiquer certains éléments du projet, je pense notamment au captage d'eau potable. Il est à mon sens plus important d'agir pour le climat des maintenant que de se battre contre ce genre de projet. Tous les efforts ont été fait pour intégrer parfaitement ce projet dans le paysage, la plantation e haies en est le plus bel exemple.

Les opposants ont 'ils lu le RNT ? Les habitants se plaignent en globalité de l'augmentation de la taxe foncière sur leur commune, cela est due à la suppression de la taxe d'habitation, ce projet et une opportunité de revenus pour la commune et ainsi atténuer cette augmentation. Ce projet est aussi une formidable opportunité pour l'emploi local. En France, le secteur de l'énergie solaire représente plus de 22 300 emplois qui se répartissent sur l'ensemble du territoire. Le projet sera une opportunité pour favoriser l'emploi et le développement local, surtout lors de la phase de construction du parc. Les commerces, entreprises, prestataires, bureaux d'études, hôteliers et restaurateurs au plus près du projet verront leur activité augmenter.

L 35, William BESNARD, habitant le plus proche de l'implantation du projet, (Elu à Nargis durant 25 ans : conseiller municipal, adjoint et maire. Président du syndicat de la Prairie, Président de l'assainissement collectif Nargis-Fontenay, Vice-Président de la communauté de communes des quatre vallées en charge du Spanc et Vice-Président du syndicat scolaire).

NE SOYONS PAS NAIF !

Monsieur le Commissaire Enquêteur, J'ai pris connaissance des documents concernant l'enquête publique « Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol aux Bois de Vaux ». Suite à une étude pédologique, cette parcelle a été déclarée de faible à très faible potentiel agronomique. Pourtant elle fut cultivée par le grand père de l'actuel propriétaire et autant que je puisse en juger les récoltes étaient « belles » et de bons rendements. Ayant connu cette personne si le rendement n'avait pas été satisfaisant il n'aurait pas continué à la louer. A la page 20 de l'étude préalable agricole, je constate que toutes les terres autour de cette parcelle sont cultivées. Il suffit de se promener sur les chemins environnant pour constater que toute cette zone est cultivée (certaines parcelles en jachère sont remises en culture). Interrogeons-nous ? Pourquoi avoir acheté en 2018 une terre de mauvaise qualité, en jachère depuis plus de 17 ans ? Abo Win écrit dans son bulletin d'information de 2020 : 2018, « premier échange avec le propriétaire agriculteur ». La concomitance entre l'achat et la promesse de bail met en évidence que le but de cet achat est la transformation de la parcelle agricole en centrale électrique industrielle. Cette parcelle aurait été très appréciée par les jeunes agriculteurs qui se sont installés à Nargis depuis lors. Il s'agit uniquement d'une opération financière. La Confédération Paysanne de Loire-Atlantique dit : « le risque d'appel d'air d'intérêt financier » que ce genre de projet pourrait

susciter. « Ici, la logique financière n'est pas du tout la même : le prix de location est quasiment équivalent au prix de vente (location des terres à des prix annoncés entre 2 000 et 3 000 € l'hectare par an). Dans le dossier de la MRAE page 7 et 8 est abordée la biodiversité de la parcelle qualifiée de friche. Ce qualificatif est impropre, c'est une jachère entretenue dans le cadre de la PAC. D'autre part, à aucun moment on ne mentionne les nombreux chevreuils qui sont sur la parcelle. En 2019, l'ADEME a estimé à 17 764 « le nombre de sites propices à l'installation de centrales photovoltaïques » en précisant « friches agricoles exclues » à plus forte raison s'il s'agit de jachères. D'où cette parcelle n'aurait jamais dû entrer dans le champ des sites propices au photovoltaïque mais rester une terre agricole. Le manque d'anticipation et de vision sur le long terme des dirigeants politiques depuis de nombreuses années font que l'on fait m'importe quoi dans une grande précipitation. Les projets photovoltaïques apparaissent comme les champignons après la pluie. M le Commissaire enquêteur, la biodiversité est étudiée (la flore, la faune), très bien : l'humain ? Vouloir protéger son patrimoine paysager, agricole et touristique ne compte pas ? Et son patrimoine personnel ? Des projets comme celui-ci engendrent obligatoirement une dévaluation des biens proches. Les propriétaires de ces derniers y perdent par contre les bénéficiaires de ces réalisations ouvrent grand le porte-monnaie !

M le Commissaire Enquêteur je fais installer 14 panneaux photovoltaïques. Une déclaration préalable aux travaux a été déposée en mairie. On me recommande de faire attention à la pose afin que leur éclat ne gêne pas le voisinage. Au bois de vaux, 31 000 miroirs implantés, aucune gêne pour le voisinage ?

De nombreux agriculteurs et syndicats agricoles (Christiane Lambert, ancienne présidente de la FNSEA, n'est pas opposée à l'installation de panneaux sur ces « terres non productives (...) sur lesquelles il n'y aura jamais rien, ni un JA ni quelqu'un d'autre ») sont opposés aux centrales photovoltaïques. D'autres refusent de mettre les moutons à l'ombre » et dénoncent « l'agrivoltaïque alibi »> (Confédération Paysanne, FDSEA de certains départements, jeunes agriculteurs, ...). En Sarthe. « Mettre des moutons dans les champs, une excuse pour installer des panneaux solaires »

Les jeunes agriculteurs du Centre Val de Loire, dans un communiqué de presse, s'opposent au photovoltaïque sur les terres agricoles pour préserver le foncier agricole. Devant la multiplication des projets, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a fait inscrire l'interdiction pure et simple de l'agrivoltaïsme dans le schéma d'aménagement régional. Article très instructif sur la réalité de l'agrivoltisme :

<https://reporterre.net/Panneaux-solaires-dans-les-champs-la-fronde-des-paysans>

Le Conseil Municipal de Nargis, réuni le 13 octobre, en application du code de l'environnement a délibéré : « ENQUETE PUBLIQUE - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE BOIS DE VAUX - AVIS DEFAVORABLE ».

En juin 2023 au Conseil Municipal la société Abo Win a proposé une convention d'autorisation de passage de véhicules et de câbles en liaison avec le projet photovoltaïque des Bois de Vaux. Elle a été rejetée. Cette société proposait même une certaine somme pour la commune. Tout est bon pour mettre

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

de l'huile dans les rouages et faire adopter son projet. D'autre part, notre commune est concernée par un projet d'implantation de cinq éoliennes d'une puissance totale d'environ 36 Mw, un projet à l'étude de 7 hectares de panneaux photovoltaïques sur les délaissés de l'autoroute A77 (Aire du Hêtre Pourpre) et un dossier en instruction de panneaux photovoltaïques de 32 hectares. Si tous ces projets se réalisent, se sera un formidable appel d'air, d'autres arriveront car l'appétit financier des promoteurs est énorme. Je suis attaché à la « souveraineté alimentaire ». La terre agricole doit rester dans sa fonction première : la fonction nourricière. M Cocaud, secrétaire du bureau départemental de Loire-Atlantique, en charge du foncier à la Confédération Paysanne met en garde contre « le risque d'appel d'air des projets avant tout financier » et il conclut « on va mettre des légumes sur le toit des immeubles en ville et on va mettre des panneaux sur les sols des fermes à la campagne : quelle cohérence ». cela est d'autant plus vrai que nous vivons dans un instable (guerre en Ukraine, d'où demande de remise en culture de jachères !, Moyen Orient, famines endémiques dans de nombreuses régions du monde, ...). Les jachères peuvent produire de la nourriture du « jour au lendemain », les terres avec des panneaux photovoltaïques sont perdues pour des décennies.

M le Commissaire Enquêteur, pour toutes les raisons susmentionnées, je suis totalement défavorable au projet de panneaux photovoltaïques aux Bois de Vaux.

SUR LE REGISTRE

R 1 : Madame Catherine Poincet 30 septembre 2023

3 arguments – dégradation de l'environnement naturel de la commune, alors que la campagne gâtinaise est belle. La commune met en avant le côté rural ... et porte des projets qui le détruisent. Où est la sobriété énergétique ? Qu'attend-on pour réduire chacun nos consommations (je le fais = maison sans électricité) et quelle politique publique nous y invite ? Où est l'étude d'impact en termes de géobiologie scientifique ? Vous pouvez « négocier » avec les productions humaines (Technologies) mais pas avec ce qui émane de la terre (noyau en fusion en interaction avec l'univers). Les anciens savaient construire à des endroits sans agressions. Il faudrait à minima positionner les onduleurs hors des zones de croisement du réseau Hartmann (tri-dimensionnel) et étirer les mailles de ce réseau (env. 2 m x 2,5 m). A votre dispositions pour évoquer plus en détail ces possibilités.

R 2 : Madame SZUBA Annie et Monsieur FONTENEAU Marcel le 30 septembre 2023

Sont venus prendre connaissance du projet le 30/9/2023. Cette visite a été bénéfique puisque la localisation de cette parcelle ABOWIND par rapport à ce que l'on avait compris ... et se situe donc à environ 500 m de la rue des Bois de Vaux et donc du mur de notre maison.

Enquête publique unique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque à NARGIS (45), lieu-dit Bois de Vaux

Décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans n°E230131/45 en date du 16 août 2023

Procès verbal de synthèse des observations

R 3 : Madame ROUBY 30 septembre 2023

Je suis passé voir le commissaire enquêteur. Je suis contre ce projet. Pourquoi le projet n'est-il pas entièrement masqué par de la végétation (haute par rapport à la hauteur des panneaux) ?

R 4 : Famille TAILLANDIER le 11 octobre 2023

Non à la suppression de terres agricoles qui nous amène à l'importation.

Non à l'implantation d'énergies intermittentes car l'électricité ne se stocke pas et le paysage est défiguré.

Oui à l'énergie nucléaire qui est décarbonée et propre.

R 5 Hervé FOUQUET, le 11 octobre 2023

Je suis opposé à ce projet car en tant qu'agriculteur limitrophe je confirme que cette terre est cultivable, et qu'il est scandaleux de perdre une telle surface. Bientôt il nous faudra tout importer de l'étranger car plus assez de terres en France.

Je signale également la présence d'une conduite d'eau d'irrigation enterrée en bordure sud à environ 1 m de la limite de propriété, côté panneaux. L'accès à cette conduite est indispensable pour pérenniser l'accès à l'eau de 5 exploitations.

R 6 M DUBOIS JF

R6 Monsieur Dubois JF je suis opposé à ce projet, laissons la terre à la terre l'injustice financière domine dans ce projet. Je ne vais pas faire d'une enquête avec le Ministère de l'Armée (Aérienne) risque d'éclaircissement avec avions de chasse qui passent assez souvent à basse altitude. La pratique de la chasse est fortement touchée de mains en mains de ce projet. Ce projet ressemble plus à financier plutôt qu'agriculteur.

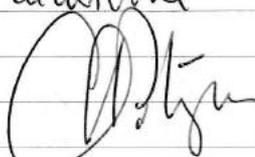
R 7 Mme M DECOURT

Mr et Mme DECOURT M⁶ Michel Melanie
 1000 rue des Bois de Vaux
 45210 NARGIS
 Nous pensons que l'implantation de cette
 centrale n'est pas la bienvenue.
 Le CHAMPS en jachère se trouve à très grande
 proximité de nos habitations.¹⁰⁰
 Il y a certainement d'autres lieux à construire.
 Mr et Mme DECOURT

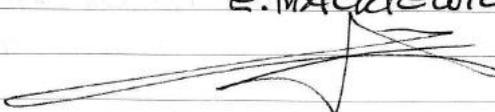
R 8, signature indéchiffrable

R8
 Oui au projet besoin d'électricité
 s'il y a des copains que j'avais mais
 et la plus de population agricole
 et pas de bœuf et la parcelle
 n'est plus cultivée depuis longtemps
 nous ne vivons plus de l'agriculture
 depuis longtemps sur cette parcelle
 le projet va allumer 800 personnes
 et faire vivre des entreprises

R 9 signature indéchiffrable

R9 Projet Alpidis, comme les éoliennes d'ailleurs
 Révisons en dispositions aux pays qui ne disposent
 pas de infrastructures de transport d'énergie -
 Vive le nucléaire, totalement décarboné
 Le 28.10.23 

R 10 signature indéchiffrable,architecte dplg en retraite

R10 7
 NON au projet d'INSTALLATION D'UNE CENTRALE
 SOLAIRE, SUBVENTIONNÉE (PAR NOS IMPÔTS)...
 MISE À PART LES NUISANCES VISUELLES ET
 LA DÉGRADATION DE LA NATURE, ELLE
 N'APPORTERA RIEN À NOTRE VILLAGE ET À
 SES HABITANTS...
 SUPPRIMER LES TERRES AGRICOLES EST UNE
 DÉCISION GRAVE (TRÈS GRAVE) DANS LE
 CONTEXTE ACTUEL...
 E. MACIEWICZ-EDON
 28/10/2023
 RETRAITE
 (ARCHITECTE D.P.L.G.)
R11

R 11, MEUNIER Claude, retraité, ingénieur sncf

R 11

(MEUNIER Claude S.N.C.F.)
 Je suis opposé à l'installation des panneaux (32 et 16 HA) nuisances visuelles, aucune retombée économique pour la commune et ses habitants.

Je suis partisan d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux avec un retour économique pour la commune et ses habitants.

MEUNIER Claude
 le 28/10/2023 (retraité
 ingénieur SNCF)

R 12 Eric ROBINE (Voir L 26)

R 12

(ingénieur SNCF)
 Oui au projet. Je dépose ci-joint une note exprimant ma position. Le 28/10/23. Eric Robine

R 13 Georges HANAU, retraité

R13
 Non à ce projet qui n'a pas encore les
 terres agricoles pour obtenir des subventions
 publiques. Pourriez vous regarder les pays
 voisins qui mettent les panneaux le long de
 autoroutes dans des zones non cultivables
 (Allemagne par exemple). Georges HANAU retraité
 30/10 M

R 14 Bertine HANAU, retraitée

R14
 Non au projet photovoltaïque
 Ne détruisons pas nos terres agricoles
 30/10/23 HANAU BERTINE
 RETRAITEE
 B. H.

R 15 Mme M LEGRAS

R15
 Nous sommes contre le bocage des terres
 agricoles.
 de plus le projet est trop près des maisons
 d'habitation et la dévalorise.
 M^{me} M^{me} LEGRAS

R 16, Jacqueline GARREAU, retraitée

R16

Non à ce projet photovoltaïque, je suis contre
le saccage des terres agricoles
le projet est près des maisons d'habitation et l'environne-
ment sera dévalorisé, quel dommage !

Je suis de Nargis depuis plusieurs générations par mes ancêtres,
j'adore me promener dans les chemins et donc
cela me contrarie énormément et je suis contre les éoliennes. -
Je me Jacqueline Garreau retraitée

R 17, Mme M CORJON JF, habitant à NARGIS (voir L 33)

R17

Non à ce projet. J'habite à Nargis depuis 1953
la terre des Gourdets était cultivée.

Pourquoi ne pas installer ces panneaux sur une
ombrière dans le cimetière ce qui gênerait personne
comme à St Joachim commune de Loire Atlantique

Soutenons nos agriculteurs pour qu'ils produisent
Encourageons les pour l'avenir de nos petits enfants

PS courrier déposé auprès
du Commissaire enquêteur. 30/10/23 M^{me} CORJON J.F.

R 18 Famille Delannoy - Thoizon

9

R18

Nous sommes opposés à ce projet photovoltaïque au sol. Nargis est une commune à vocation agricole et actuellement les assurances agricoles sont néanmoins un indispensable. Il y a des emplacements (tours, bâtiments agricoles, ...) ou certains jours aux abords des autoroutes qui sont beaucoup plus acceptables. La famille de mon épouse et moi sommes nargis depuis plus de cinquante ans, et mon beau-père qui s'est marié de Nargis pendant 30 ans aurait été contre ce projet.

Famille Delannoy - Thoizon
Tony Nargis le 30/10/2023.

R 19 M Philippe André

R19

M. André Philippe hameau des Pieds Cheeffis à NARGIS à 450m du projet de centrale.

J'aurais une vue directe sur la centrale et je demande qu'une haie soit prévue du côté Nord.

Je me l'interroge sur l'édification et sur des allées et venues que cela entraînera sur le chemin d'accès qui n'est pas large.

R 20 Gilles THOIZON

R20 M. THOIZON Gilles - 677 Villiers - 45910 Nargis.
 Pourquoi la haie qui est plantée ne fait pas le tour de la parcelle des panneaux et lors que l'on insiste à replanter des haies en Agriculture ?
 Les parcelles attenantes au projet sont cultivées.

R 21, Jean-François THOIZON

R21 M. THOIZON Jean François. Si le projet va à son terme il faudrait boisser tout le pourtour de la
 → JM

parcelle de manière à occasionner le moins de nuisance visuelle.
 Un projet de cette ampleur devrait être présenté plus tôt afin de pouvoir en discuter et faire des compromis.

R 22 THOMA

R22 Le soussigné, THOMA déclare par la présente, m'opposer à la création des zones éoliennes et photovoltaïques sur la commune de Nargis.
 Thoma

OBSERVATIONS ORALES

O1 Monsieur CEGIELSKI Nicolas (18/10/2023, lors de la permanence)

En complément des arguments détaillés dans son courrier (voir L 9 ci-dessus), Monsieur CEGIELSKI évoque les phénomènes météorologiques violents à présent plus fréquents comme la grêle ou les tempêtes qui peuvent endommager les panneaux photovoltaïques et accélérer la fin de son exploitation voire son abandon si les garanties prises pour le démantèlement sont insuffisantes. S'agissant de la haie, « celle qui est prévue sur les plans ne masque pas la vue des panneaux solaires depuis mon habitation à Cornou ». Cette haie sera-t-elle entretenue et arrosée après la plantation ? Cette haie sera-t-elle protégée par rapport aux chevreuils, aux cerfs ... ou aux moutons ? La chasse ne risque-t-elle pas d'être interdite autour de la centrale photovoltaïque si par exemple, il y avait une dégradation accidentelle attribuée à un chasseur ?

O 2 Monsieur DEQUATRE Sébastien (18/10/2024, lors de la permanence)

Monsieur DEQUATRE estime qu'il y a un manque de transparence, de concertation, dans l'émergence de ce projet. Il ne souhaite pas s'exprimer sur le registre. Le conseil municipal s'est prononcé il y a quelques jours défavorablement sur ce projet. Il faut attendre que la délibération soit établie. Il remet un extrait du bulletin municipal qui informait sur le projet photovoltaïque et la procédure à laquelle il est soumis (voir L 10 ci-dessus). Il relate également le refus du conseil municipal de délibérer le 23 juin 2023 sur un projet de convention entre ABOWIND et la ville de Nargis pour une autorisation communale de passage de véhicules et de passage de câbles sur le domaine public de la commune alors que c'est ENEDIS qui réalisera ces passages de câbles. La légalité d'une telle convention n'ayant pas été vérifiée, la délibération sur cette convention a été reportée à une date ultérieure.

- FIN DU DOCUMENT -